

Les Echos

23 SEPTEMBRE 1982

La Bourse doit s'ouvrir aux PME - PMI

La Bourse française au quatrième rang des grandes places internationales. Non, il ne s'agit pas d'un roman de Bourse-fiction mais du classement du marché... obligataire français (100 milliards de dollars face à 100 milliards pour New York !!)

Sur le plan des valeurs à revenu variable, la situation est beaucoup moins brillante. La France arrive, en effet, avec une capitalisation boursière de 38 milliards de dollars, au dixième rang, très loin derrière les États-Unis (1.100 milliards de dollars), Tokyo (400 milliards de dollars), Londres (200 milliards) mais encore après Toronto (100 milliards), Johannesburg, l'Australie, Hongkong, et... Zurich.

Ces statistiques ont été données par le syndicat de la Compagnie des agents de change, Yves Flomoy, au cours d'un

dîner-débat organisé par le Centre d'informations boursières, organisme animé par Jean Salva, sur le thème « Les Bourses française, s'ouvrent aux PME et PMI ». Aussi n'est-il que temps de donner le goût et l'envie aux entreprises françaises de venir en Bourse.

La mise en place du second marché devrait lever un obstacle important : celui du coût des introductions en Bourse. En

effet, alors qu'une demande de cotation sur le marché officiel entraîne une dépense totale de l'ordre de 2 à 5 millions de francs, l'entrée sur le second marché, beaucoup moins contraignante, ne nécessiterait qu'une mise de fonds de 400.000 à 500.000 francs maximum.

Les chefs d'entreprise présents à cette manifestation ont fait part de leurs inquiétudes, notamment en matière

d'imposition sur la fortune, qui pénalise les patrons ayant « ouvert » leur capital. Le délicat problème des avantages fiscaux attachés aux placements obligataires par rapport au placement en actions a aussi été évoqué. Malheureusement, le représentant du ministre de l'Economie et des Finances, Mme Dreyfus-Gloarec, n'a pas pu répondre aux préoccupations des chefs d'entreprise.

Il reste que, pour la majorité de l'opinion publique, la Bourse a encore mauvaise réputation, ainsi que l'ont rappelé certains intervenants. Pourtant, dans une économie libérale, le marché financier doit être fort. Les pouvoirs publics en sont, semble-t-il, conscients, mais tout n'est sans doute pas encore mis en œuvre pour réussir pleinement.

C. M.

Le Monde

Mardi 9 novembre 1982

La réforme du marché hors cote : un appel d'air pour les petites sociétés

La création d'un « second marché » répond à cet objet. La principale nouveauté consiste à limiter à 10 % seulement (contre 25 %) la part de capital qui sera mise dans le public et à supprimer l'obligation faite aux sociétés de demander, au bout de trois ans, leur passage à la cote officielle. Parallèlement, aucun seuil minimum n'a été prévu pour le capital, pas plus que ne soit exigée une rémunération de capital ou la distribution des dividendes. Enfin, la note COB a été supprimée, la seule notice au BALO étant jugée insuffisante.

Du coup, les frais à prévoir (notice au BALO, note de présentation de la société, publicité financière, impression des titres et honoraires de l'intermédiaire financier) se trouvent considérablement réduits. M. Jean Salva, le directeur du Centre d'informations boursières (1), évalue dorénavant à moins de 300 000 F le coût d'une introduction sur le « second marché », voire moins puisque la société L.M.E. (Le matériel électronique) a simplement dépensé 90 000 F pour faire son apparition sur le compartiment spécial en attendant la transformation de cette anti-

chambre en « second marché ».

Voilà qui justifie l'engouement de nombreuses petites et moyennes entreprises qui viennent d'entrer en rangs serrés au compartiment spécial (2), en attendant la mise en place de la nouvelle structure. En votant le 28 septembre dernier l'article 30 de la « loi Deiors » sur le développement des investissements et la protection de l'épargne, l'Assemblée a donné son approbation. L'obstacle du Sénat vient également d'être franchi et, dès le premier trimestre de l'année prochaine, la Bourse de Paris pourra disposer enfin d'une structure d'accueil particulièrement adaptée aux petites et moyennes entreprises, encore inhibées par le marché officiel.

S. M.

(1) Centre d'informations boursières pour les P.M.E.-P.M.I. : 11, rue Marivaux, 75002 Paris. Tél. 295-38-21.
(2) En quelques semaines, plusieurs sociétés se sont inscrites au compartiment spécial dans la perspective de l'ouverture du second marché : Merlin immobilier, H.D.P. (Holding Delorme Pignard), Le matériel électronique, Crometal, Mult Médias Besujon, et d'autres sont attendues : O.G.P. (holding de Pompes funèbres générales), I.F.P.C. (Société française d'extension et de calendrage) à Nantes, I.P.O. (Institut de participations d'Occident) à Nantes.